Image not found or type unknown

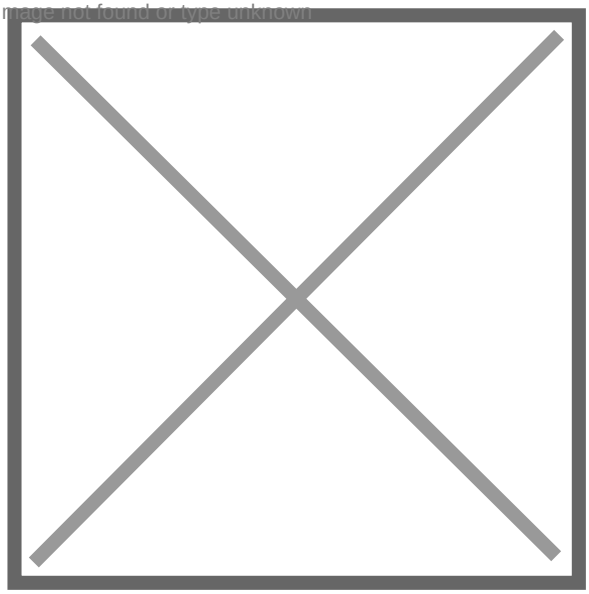

Réglement intérieure de piscine municipale

Par **samyboy98**, le **20/05/2009** à **08:12**

Bonjour,rnrnDepuis de nombreux étés, je visite la même piscine municipale découverte. Cette année, "ILS" ont décidé d'interdire les vêtements (y compris vêtements de plage, paréo...) sur les "plages" (grandes places aménagées de parasols, transats tables ect.. pour acceuillir les visiteurs). Désormais, il faut se déshabiller et rhabiller dans le petit vestiaire... (qui compte 6 cabines individuelles, 3 douches "ouvertes" par côté et pas de cabine collective). Donc, fini la convivialité et le plaisir de la piscine lorsqu'on a 3 enfants !!!rnrnOnt-"ils" le droit d'imposer ce nouveau règlement ? pour quel motif ?rnne seraient-ils, alors, pas obliger d'agrandir leur vestiaire/douche ?rnrnPar ailleurs, le personnel nautique a prétendu que lors d'une noyade, ils porteraient plainte contre les parents pour "absence de surveillance" Je n'ai jamais entendu "ça" ?! est-ce possible ?rnrnMerci de vos précieuses réponses.rnrnrnCordialementrnrnrnSarah

Copyright © 2026 Experatoo.com - Tous droits réservés